

COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION après la 2^{de} générale et technologique

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe

de mon compte unique EduConnect ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

Comment faire ma demande en ligne ?

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 30/01/21

AU 09/03/21 (fin de saisie des intentions *)

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :

<https://teleservices.ac-strasbourg.fr/ts>

2

Je saisis mon **intention d'orientation** : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité) ou 1^{re} technologique (et série) ou 1^{re} BT métiers de la musique.

Je peux saisir jusqu'à 11 intentions d'orientation en les classant par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Consultation et confirmation de réception des avis du 16/03 au 21/03

Mes choix définitifs d'orientation

DU 19/04/21

AU 20/05/21 (fin de saisie pour permettre la préparation des conseils de classe. Service nécessairement fermé au moins 24h avant le 1er conseil de classe)

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis mon **choix d'orientation**.

Je peux saisir jusqu'à 11 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

5

~~Avant~~ **Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre** (conseils de classe du 26/05 au 04/06)

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Fermé le 20/05, le service sera ouvert à nouveau pour cette dernière phase, avec un délai de 24h après le dernier conseil de classe, afin de ne pas risquer d'erreur lors du transfert des avis)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/orientation2nde